


REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES YVELINES	C.C.A.S. DE LA CELLE SAINT-CLOUD	La Celle Saint-Cloud 
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.		Délibération n° DEL24-05 Du jeudi 28 mars 2024
L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars 2024, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués à domicile le 16 mars 2024, se sont réunis dans la salle des Commissions, sous la présidence de Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, Vice-Président de Versailles Grand Parc, Maire.		
EN EXERCICE : 17 PRESENTS : 10 POUVOIRS : 4 VOTANTS : 14	POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	
<p>PRESENTS</p> <p>Madame Sylvie d'ESTEVE, Vice-Présidente du C.C.A.S. Mesdames et Messieurs : Benoît VIGNES, Dominique PAGES (<i>Maires-adjoints</i>). Mesdames et Messieurs : Birgit DOMINICI, Mohamed KASMI (<i>Conseillers municipaux</i>). Mesdames et Messieurs : Martine CHEVALIER, Agnes DEMODE, Benoît EYMARD, Jean-Baptiste JOUANNIC, Michèle VIERS (<i>Membres associatifs</i>).</p> <p>ABSENTS</p> <p>Monsieur Olivier DELAPORTE, Président du C.C.A.S. Madame Françoise ALBOUY, Conseiller municipal. Madame Marie-Pierre DELAIGUE, Conseiller municipal. Monsieur Jean-François THOMAS, Conseiller municipal Monsieur Yves de SAINTIGNON, Membre associatif. Madame Tatiana FAGOT, Membre associatif. Monsieur Xavier MARMIN, Membre associatif.</p> <p>PROCURATIONS</p> <p>Madame Françoise ALBOUY à Madame Birgit DOMINICI Madame Marie-Pierre DELAIGUE à Monsieur Mohamed KASMI Madame Tatiana FAGOT à Madame Sylvie d'ESTEVE. Monsieur Yves de SAINTIGNON à Madame Agnes DEMODE.</p>		
<p>Objet : COMPTE DE GESTION 2023 DU COMPTABLE PUBLIC DE LA VILLE BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)</p>		
<p><i>Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,</i></p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et Comptable Publique,</p> <p>Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur la gestion 2023, journée complémentaire incluse, et considérant que le Compte de Gestion présenté par le Comptable Public est en parfaite concordance avec le Compte Administratif et en particulier quant aux résultats,</p> <p><i>Après en avoir délibéré</i></p> <p>DÉCIDE</p> <p><i>À l'unanimité des membres présents et représentés,</i></p>		

1. **D'arrêter**, sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires comme indiqués sur le tableau ci-après :

SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE	
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
INVESTISSEMENT		9 131,13 €		23 836,81 €		14 705,68 €	
FONCTIONNEMENT		28 825,17 €	11 456,79 €		111 300,30 €		128 668,68 €
							113 963,00 €

Le résultat d'investissement de -23 836,81€ résulte du résultat budgétaire 2023 proprement dit pour + 3 555,17€ et de sa correction suite au transfert des dépôts et cautionnement vers le budget Renaissance par opérations non budgétaires pour 27 391,98€.

2. **De prendre acte** de la comptabilité des valeurs inactives qui se présente **telle que dans le tableau annexé**,
3. **De déclarer** que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2023 par le Comptable Public n'appelle aucune observation, ni réserve.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.



Pour extrait conforme au Registre
Le Président du C.C.A.S.

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc
Maire

Accusé de réception en Préfecture
078-267800480-20240328-DEL24-05-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception en Préfecture : 08/04/2024
Date de sa publication : 08/04/2024